Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 02/06/2026
Publié le
ID : 035-243500733-20260528-2026_05_DELA_92-DE

Bretagne Romantique
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 28 MAI 2026

DELIBERATION

Nombre de conseillers :

En exercice	49
Présents	42
Votants	48

Le président certifie que la délibération a été affichée au siège de la Communauté de communes le 02/06/2026

L'an 2026, le 28 mai à 18 H 30 le conseil communautaire de la Communauté de communes Bretagne romantique s'est réuni dans l'hémicycle communautaire à la Chapelle aux Filtzméens, sur convocation régulière adressée à ses membres le vendredi 22 mai 2026, la séance est présidée par David BUISSET.

Présents : Christophe BAOT, Jean-Pierre BATTAIS, Lydie BERNARD, Olivier BERNARD, François BORDIN, Hervé BOURGOUIN, David BUISSET, Mireille CAZIN, Isabelle CLEMENT-VITORIA, Loïc COMMEUREUC, Vincent DAUNAY, Sébastien DELABROISE, Odile DELAHAIS, Jean-Pascal DESBOIS, George DUMAS, Anthony FEVRIER, Corentin GAILLARD, Marie-Madeleine GAMBLIN, Catherine GUÉRIN, Rodolphe HAREAU, Olivier IBARRA, Luc JEANNEAU, Pierre JÉHANNIN, Eric JOUBERT, Sébastien LAVOLLÉE, Joël LE BESCO, Loïc LEBRET, Sarah LEGAULT-DENISOT, Jean-Luc LEGRAND, Marie-Noëlle LEGROS, Jérémy LOISEL, Erick MASSON, Vincent MELCION, Serge MILLET, Benoît MODESTE, Isabelle MOREL, Johan MORIN, Annabelle QUENTEL, Hervé ROUAULT, Evelyne SIMON-GLORY, Christian TOCZE, Benoit VIART.

Pouvoir(s) : Marie-Thérèse ANDRE pouvoir à Christian TOCZE, Christelle BROSSELLIER pouvoir à David BUISSET, Sandrine GUERCHE pouvoir à Anthony FEVRIER, Josiane JACOB pouvoir à Rodolphe HAREAU, Frédérique LE FUR BASLE pouvoir à Loïc LEBRET, Benoît SOHIER pouvoir à George DUMAS.

Absent(s) excusé(s) : Marie-Thérèse ANDRE, Christelle BROSSELLIER, Sandrine GUERCHE, Josiane JACOB, Frédérique LE FUR BASLE, Benoît SOHIER.

Absent(s) : Jean-Yves JULLIEN.

Secrétaire de séance : Benoit VIART

N° 2026-05-DELA-092 : Bilan des cessions et acquisitions opérés sur le territoire de la communauté de communes en 2025

Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 02/06/2026
Publié le
ID : 035-243500733-20260528-2026_05_DELA_92-DE

1. Cadre règlementaire

- Vu le code génal des collectivités territoriales, et plus particulièrement l'article L.5211-37 ;
- Vu la circulaire du 12 février 1996 relative à l'article 11 de la loi 95-127 du 8 février 1995 ;
- Vu les statuts de la Communauté de communes Bretagne romantique ;
- Vu la délibération n°…relatives à l'approbation des CFU pour l'année 2025 ;

2. Présentation du contexte

Conformément aux dispositions de l'article L.5211-37 du code général des collectivités territoriales, « *le bilan des acquisitions et cessions opérées par les établissements publics de coopération intercommunale est soumis chaque année à délibération de l'organe délibérant.* » Ce bilan est annexé au compte administratif de l'établissement concerné.

Pour l'année 2025, les cessions et acquisitions sont récapitulées ci-dessous :

CESSIONS FONCIERES					
ZONE	**Entreprise**	**Delib**	**Surface**	**Prix de vente HT**	**Date AA**
ZA CHAMP POUSSIN	CHAUDIERES LOCATION	2024-11-DELA-107	5 537 m²	83 055 €	05/09/2025
ZA CHAMP POUSSIN	POULAIN FRERES Lot 8	2024-03-DELA-20	1 149 m²	17 235 €	06/01/2025
ZA CHAMP POUSSIN	BRETAGNE RENOV SERVICE	2024-03-DELA-22	1 099 m²	16 485 €	11/09/2025
TOTAL			7 785 m²	116 775 €	
ACQUISIONS FONCIERES					
ZONE	**Propriétaire**	**Delib**	**Surface**	**Prix d'achat**	**Date AA**
ZA GARE	SCI JPL	2025-01	327 m²	3 270,00 €	04/09/2025
ZA QUILLIOU	GROSSET Jean-Mary	2025-05-DELA-58	67 590 m²	325 472,89 €	16/10/2025
ZA MOULIN MADAME 2	ABP SOLUTIONS	2024-10-DELA-94	1 467 m²	42 543 €	27/02/2025
ZA ROLIN	Héritiers PORTIER	2024-11-DELA-106	9 234 m²	30 000,00 €	31/03/2025
Commune de Dingé - réhabilitation de la station de production d'eau potable de Couabrac	Consorts BLANCHARD	2025-02-DELA- 16	1 800 m²	976,20 €	18/12/2025
TOTAL			78 618 m²	402 262,09 €	

Le Conseil communautaire, après délibération, et à l'unanimité des suffrages exprimés, décide de :

- **PRENDRE ACTE** du bilan des cessions et acquisitions foncières opérées en 2025 par la communauté de communes ;
- **PRECISER** que celui-ci sera annexé au CFU 2025 ;
- **AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la bonne application de la présente délibération.

Le secrétaire de séance
Benoît VIART
Acte signé

Le Président
David BUISSET
Acte signé